



**Numéro d'urgence**  
et page dédiée sur Ambition Eco



**AMBITION<sup>ECO</sup>**

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/>

Date de MAJ : 08/04/2020 à 12h30



**Fonds national de solidarité**  
Volet 1 : Aide de 1 500 €

POUR QUI ?

MODALITES

CONTACT

**Les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, professions libérales et associations à caractère économique**

- Entre 0 et 10 salariés
- CA < 1 M€ et bénéfice annuel imposable < 60 K€
- Interdiction d'accueil du public (même s'il y a une activité résiduelle telle que la vente à emporter, la livraison et les retraits de commandes, « room service ») ;  
OU
- Perte de CA de plus de 50 % au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019.

**Subvention de 1 500 €** (ou égale à la perte de CA si perte < 1 500 €)

**Direction générale des Finances publiques**

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Date de MAJ : 08/04/2020 à 12h30



**Fonds national de solidarité**  
Volet 2 : Aide complémentaire de 2 000 €

POUR QUI ?

MODALITES

CONTACT

**Sous réserve des décisions de l'Etat**

**Entreprises bénéficiaires du volet 1 du fonds national de solidarité**

- 1 salarié ou plus
- Justifiant d'une incapacité d'honorer leurs créances du mois
- Ayant fait l'objet d'un refus d'un prêt de trésorerie

**Subvention de 2 000 €**

**Région Auvergne-Rhône-Alpes**

<https://aides.auvergnerhonealpes.fr>

Date de MAJ : 08/04/2020 à 12h30

## > Prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes

### POUR QUI ?

#### TPE et PME, association ayant une activité économique

- employant au moins 1 salarié
- d'au moins 1 an
- disposant d'un bilan,
- rencontrant une situation de fragilité temporaire dans le contexte de crise sanitaire lié au covid-19 ou un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle

### MODALITES

- Prêt à taux zéro et sans frais de dossier ;
- Montant : 10 K€ à 100 K€
- Cofinancement systématiquement recherché d'un montant équivalent
- Durée : 7 ans dont 2 ans de différé
- Pas de garantie exigée
- Distribué par Bpifrance en lien avec les réseaux bancaires de proximité ;
- Accord et versement des fonds dans un délai de 10 jours maximum.

### CONTACT

#### Banques de réseau Bpifrance

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/144/319-pret-region-auvergne-rhone-alpes.htm>

Date de MAJ : 08/04/2020 à 12h30

## > Fonds régional d'urgence « Tourisme et Hébergement »

### POUR QUI

#### Entreprises de moins de 10 salariés et associations

Les acteurs du tourisme et de l'hébergement sont affectés par la crise. La Région se mobilise particulièrement à leurs côtés en créant un fonds d'urgence visant à soulager leur trésorerie pendant 6 mois. L'aide consiste en une subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 € maximum par bénéficiaire. L'aide portera sur la prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements. Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les entreprises devront justifier une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 20 % du 1er mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente.

### MODALITES

### CONTACT

#### La Région Auvergne-Rhône-Alpes

[direction.tourisme@auvergnerhonealpes.fr](mailto:direction.tourisme@auvergnerhonealpes.fr)  
Tél. : 04 26 73 49 67

Dossier de demande d'aide à déposer sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/352/289-etre-finance-en-sortie-de-crise-covid-19-avec-le-fonds-d-urgence-tourisme-tourisme.htm>

Date de MAJ : 08/04/2020 à 12h30